

Tableau d'avancement de l'année 2025 au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune du Cellier,

VU le code général des collectivités territoriales.

VU le code général de la fonction publique.

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la lai nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79 et son article 80

VU le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 23 novembre 2021 après avis du comité lechnique.

VII la liste des agents promouvables établie en date du 28 novembre 2024, 1 agent promouvable, dont 1 femme - 100 % et 0 homme - 0 %.

ARRÊTE :

<u>Article 1</u>: Sant inscrits sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1ère classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2025, les fonctionnaires suivants :

I - Mme Emilie CALLE

Soit 1 femme - 100 % et 0 homme - 0 %.

<u>Article 2</u>: Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait au Cellier, le 31 décembre 2024.

Le Maire. Philippe MOREL

Le Mare, certifie savs sa responsabilité le caractère exécutaire de cet acte. Le présent arrêté pourra faire l'abjet d'un recours devant le l'ibunal. Administratif de Mantes a artée de l'ile-Gloriète - 8º 24111 40041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa publication, La juridiction administrative compétente peut-être saise par l'application. Télérecours citayens accessible à partir du site <u>www.telerecours.ft</u>.

Notifiéle: 4 Jania 2025

Signature de l'agent :